



Section Perte ou disparition d'un élève	Page 1 de 4
	Date : 19 janvier 2024

Énoncé	<p>En cas de signalement de la perte ou de la disparition d'un élève bénéficiant du transport scolaire, toutes les parties doivent agir immédiatement afin de retrouver l'élève le plus rapidement possible.</p>
Dossiers	<p>Il incombe à l'école de s'assurer que les numéros de téléphone d'urgence entrés dans la base de données des élèves sont exacts et à jour.</p> <p>WESTS veillera à ce que les dossiers des élèves soient téléchargés avec précision dans le logiciel BusPlanner, à partir de la base de données des élèves, afin de permettre un accès immédiat aux numéros de téléphone d'urgence en cas de perte ou de disparition d'un élève.</p> <p>L'exploitant d'autobus doit s'assurer d'avoir accès aux dossiers à jour dans le logiciel BusPlanner afin de disposer des bonnes coordonnées en cas d'urgence.</p>
Rôles et responsabilités	<p>Mesures à prendre en cas de signalement de la perte ou de la disparition d'un élève :</p> <p>Administration scolaire</p> <ol style="list-style-type: none">1. Demander au personnel de l'école d'inspecter les locaux de l'école, y compris les toilettes et la cour de récréation, pour voir si l'élève s'y trouve.2. Contacter la personne responsable des élèves au moment de leur montée à bord de l'autobus pour savoir si l'élève est monté à bord de l'autobus.3. Demander à l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ou à la personne responsable des élèves au moment où ils sont montés à bord de l'autobus, de fournir une description précise des vêtements que portait l'élève ce jour-là, et transmettre ces renseignements à l'exploitant d'autobus et à WESTS.4. S'assurer que l'exploitant d'autobus scolaire et



Section Perte ou disparition d'un élève	Page 2 de 4
	Date : 19 janvier 2024

	<p>WESTS disposent des bonnes coordonnées en cas d'urgence.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Dans le cas où l'élève aurait pu être déposé ou descendre par erreur à un autre arrêt d'autobus, fournir à l'exploitant d'autobus le nom des amis de l'élève qui demeurent dans le secteur. 6. Rester à l'école et demeurer constamment en contact avec l'exploitant d'autobus et WESTS jusqu'à ce que l'élève ait été retrouvé. 7. Si l'élève est retrouvé, communiquer immédiatement avec WESTS et l'exploitant d'autobus afin que les recherches puissent cesser. <p>Exploitant d'autobus</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dès qu'un élève est porté disparu, communiquer avec les conductrices et conducteurs des autres autobus scolaires desservant la même école pour voir si l'élève est monté à bord du mauvais autobus. 2. Vérifier les autobus stationnés dans la cour qui étaient opérationnels pendant la journée. 3. Communiquer immédiatement avec l'école pour demander que le personnel vérifie si l'élève est toujours à l'école. 4. Communiquer avec WESTS pour informer la direction qu'un élève a été porté disparu. 5. Communiquer avec la famille pour vérifier si l'élève est à la maison ou si d'autres dispositions dont l'école n'avait pas connaissance ont été prises pour qu'une personne vienne le chercher. 6. Si l'élève est retrouvé à l'école, aviser les parents que leur enfant est encore à l'école et qu'ils doivent prendre les dispositions requises pour venir le chercher.
--	--



Section Perte ou disparition d'un élève	Page 3 de 4
	Date : 19 janvier 2024

	<p>Si l'élève demeure introuvable après avoir appelé l'école et les parents ou la tutrice et le tuteur, aviser immédiatement les services policiers (911) et suivre leurs directives.</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Ordonner à la conductrice ou au conducteur d'autobus de demeurer à l'endroit où elle ou il se trouve et dépêcher un autre autobus qui terminera l'itinéraire, et afficher les délais de l'itinéraire dans BusPlanner. 8. Demander à toutes les conductrices et tous les conducteurs d'autobus de garder les ondes radio disponibles et de les utiliser uniquement en cas d'urgence. 9. Parler calmement à la conductrice ou au conducteur d'autobus et expliquer les procédures à suivre. Il ne faut pas oublier que les élèves à bord de l'autobus peuvent entendre la conversation. 10. Demander à toutes les conductrices et à tous les conducteurs d'autobus du secteur de demeurer disponibles après avoir terminé leurs itinéraires, s'il le faut. 11. Dans le cas où l'élève a été déposé par erreur au mauvais arrêt d'autobus, demander à l'école quels sont les amis de l'élève et contactez-les le cas échéant. 12. Envoyer quelqu'un, de préférence en autobus afin d'être facilement identifiable, pour refaire le trajet en sens inverse, à partir du point où l'élève a été porté disparu, à la recherche de tout signe de l'élève. 13. Garder le contact avec la direction d'école, WESTS et la police pendant les recherches. 14. Aviser immédiatement la direction d'école, WESTS et la police si l'enfant est retrouvé. 15. Dans les 24 heures suivant l'incident, soumettre
--	--



Section Perte ou disparition d'un élève	Page 4 de 4
	Date : 19 janvier 2024

à WESTS un rapport écrit expliquant les faits et la cause profonde de l'incident.

Conductrice ou conducteur d'autobus

1. Dès qu'un élève est déclaré perdu ou disparu, aviser immédiatement la répartitrice ou le répartiteur par radio. Donner le lieu exact de l'autobus.
2. Déplacer le véhicule dans un endroit sécuritaire et attendre les directives de la répartitrice ou du répartiteur. Arrêter complètement le véhicule et garder l'émetteur radio allumé.
3. Demander aux élèves de rester assis à leur place et inspecter l'autobus en regardant sous les sièges pour vérifier si l'élève n'est pas à bord de l'autobus.
4. Demander aux élèves à bord de l'autobus les renseignements suivants au sujet de l'élève disparu :
 - Est-ce que quelqu'un a vu l'élève à bord de l'autobus?
 - Est-il descendu avant son arrêt?
 - Que portait-il?
5. Si l'élève est retrouvé à l'école, la conductrice ou le conducteur d'autobus en informe le parent, la tutrice ou le tuteur qui attend à l'arrêt d'autobus et lui demande de communiquer avec l'école.
6. Demeurer calme lorsqu'elle ou il parle aux élèves à bord de l'autobus et, s'il y a lieu, lorsqu'elle ou il parle au parent, à la tutrice ou au tuteur.
7. Refuser de laisser monter à bord du véhicule tout adulte, y compris les parents et les tutrices ou tuteurs. Ne pas laisser les autres élèves descendre de l'autobus, sauf pour des raisons de sécurité et d'urgence.



Section Perte ou disparition d'un élève	Page 5 de 4
	Date : 19 janvier 2024

WESTS

1. Rester en contact avec l'école, l'exploitant d'autobus et les parents ou la tutrice et le tuteur jusqu'à ce que l'élève soit retrouvé.
2. Fournir tout renseignement requis pour aider à localiser l'élève disparu.
3. Faire le suivi auprès de l'exploitant d'autobus lorsque l'élève a été retrouvé et que le rapport a été déposé. Évaluer les circonstances à l'origine de la situation afin de déterminer les mesures correctives à prendre, le cas échéant.
4. Documenter l'incident dans le système de déclaration centralisé.